

ACTUALITÉS

PROJET DE LOI

Québec se défend de vouloir séduire les anglophones

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, propose une réforme majeure de la taxation scolaire

JESSICA NADEAU

Québec veut alléger le fardeau fiscal des familles en proposant une réforme majeure de la taxation scolaire. Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, affirme que son projet de loi, déposé jeudi, permettra de mettre fin à une iniquité qui touche les contribuables d'une même région, et plus particulièrement les commissions scolaires anglophones.

Les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Abitibi et de la capitale nationale sont celles où les baisses de taxes scolaires seront les plus importantes. Mais les vrais gagnants, ce sont les contribuables anglophones, qui payent généralement beaucoup plus cher que les francophones en matière de taxes scolaires, reconnaît le ministre.

Ce dernier se défend tout de même de vouloir faire un « cadeau » aux commissions scolaires anglophones à moins d'un an des élections.

« Il n'y a pas de cadeau dans cette réforme, mais il y a la reconnaissance qu'il y avait aussi une plus grande iniquité à leur égard », a-t-il répondu en conférence de presse.

« Moi, je peux avoir, dans la rue où j'habite à Québec, un concitoyen [anglophone] qui paie plus de 1000 \$ pour une maison qui a la même valeur que la mienne, alors que mon compte de taxes ici, à la Commission scolaire des Découvreurs, avoisine les quelque 400 dollars, a expliqué le ministre. La réalité, c'est que cette iniquité existe. Il y a, dans l'ensemble du Québec, cette iniquité



Le gouvernement Couillard versera 670 millions aux commissions scolaires pour compenser la perte de revenus découlant de la réforme de la taxation scolaire.

— sauf peut-être en Outaouais [...], où c'était l'inverse.»

Le ministre fait référence à une situation dénoncée notamment dans *Le Devoir* par les présidents des commissions scolaires francophones de l'Outaouais.

Ces derniers demandaient au ministre de réviser la loi qui permet aux citoyens sans enfants de payer leurs taxes scolaires dans la commission scolaire linguistique de leur choix.

En effet, ceux-ci affirmaient qu'il y avait un exode des contribuables vers la commission scolaire anglophone, qui avait un taux de taxation plus bas que le leur, alourdissant ainsi le fardeau des contribuables captifs.

« Ce n'est pas une question linguistique seulement », affirme le ministre, qui précise qu'il y a également des iniquités d'une commission scolaire francophone à l'autre dans une même

région. « Mais il faut constater qu'il y avait effectivement une grande iniquité du côté anglophone pour des raisons que vous comprenez: moins de monde pour financer des services sur un grand territoire. »

Taux régional unique

Avec son projet de loi 166, le ministre affirme apporter « une solution équitable et pérenne » à un problème « qui dure depuis trop longtemps ».

Ainsi, toutes les commissions scolaires d'une même région, francophones et anglophones, devront imposer le même taux de taxation. Pour la première année, ce sera le taux le plus bas de la région qui s'appliquera aux autres commissions scolaires, ce qui entraînera une réduction du fardeau fiscal des contribuables.

Québec ajoute, pour tous les contribuables, une exemption de taxe scolaire sur les

premiers 25 000 \$ de valeur des immeubles imposable dès l'automne prochain, « et ce, de manière récurrente », précise le ministre.

« C'est un choix qui a été fait par le gouvernement pour alléger davantage encore le fardeau fiscal des Québécois, se justifie le ministre. Nous avons la capacité financière de le faire. »

Le coût: 670 millions

C'est Québec qui compensera les pertes prévues pour les commissions scolaires découlant de cette réforme. Le montant, pour 2018-2019, s'élève à 670 millions.

« Le gouvernement va payer des centaines de millions pour baisser les taxes scolaires, un autre chèque comme par hasard juste avant les élections, a dénoncé le porte-parole en éducation du PQ, Alexandre Cloutier. Au lieu d'investir en éducation, le ministre préfère envoyer un chèque de centaines de millions en baisses de taxes. »

En conférence de presse, le ministre a précisé qu'il s'agissait d'argent frais.

« Ce sont des sommes supplémentaires qui vont venir de l'État du Québec pour venir, dans le fond, créer cette subvention d'équilibre dans chacune des régions. Alors, on protège nos budgets pour les services, on augmente les budgets pour les services, on continue de favoriser de meilleurs services, mais par la même occasion, on met en place [...] un système pour assurer l'équité. »

Le Devoir

SANTÉ

« Je n'ai jamais intimidé personne », se défend Barrette

Des syndicats dénoncent l'approche du ministre de la Santé basée sur « l'intimidation, le dénigrement et l'abus de pouvoir »

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette a affirmé jeudi n'avoir « jamais intimidé personne » et a attribué au « hasard » sa tentative d'abolir l'un des principaux champs de pratique de trois de ses ex-collègues radiologistes.

Cinq syndicats du milieu de la santé l'ont néanmoins sommés de « changer d'approche » immédiatement.

« Il y a des choses qui sont rapportées qui sont totalement hors contexte, qui sont très passées », a affirmé le ministre Barrette, en réaction à un article de *La Presse* dans lequel dix personnes lui reprochent ses méthodes brusques et dénigrantes.

L'article présente notamment un extrait audio d'une conversation qui a eu lieu en 2009 entre Gaétan Barrette et son collègue de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont Robert Filion. « T'as pas été capable de contrôler cet esti de trou de cul là. Sers-toi donc de ta tête Robert! » lance le Dr Barrette. « J'en ai des montagnes contre vous autres, crise que ça va être laid », ajoute celui qui est ministre de la Santé depuis avril 2014.

À l'époque, en 2009, la femme de Gaétan Barrette — elle aussi radiologiste — a intenté une poursuite pour harcèlement et atteinte à la réputation contre l'ensemble de ses collègues de Maisonneuve-Rosemont, à l'exception de son mari. L'affaire s'est retournée contre elle. Non seulement a-t-elle été déboutée mais elle a aussi été condamnée à dédommager ses collègues en raison d'une poursuite que le juge a qualifiée d'abusives.

Un climat de « tension »

« C'est vrai que dans le département dans lequel on était, il y avait une certaine tension, et je peux vous dire que du langage de ce type-là, ça se disait », a reconnu jeudi le ministre Barrette. « Je n'ai jamais intimidé personne », a-t-il cependant assuré.

L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé, les Fédérations des médecins spécialistes et omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec et l'Association des gestionnaires des établissements de santé ont néanmoins dénoncé « l'intimidation, le dénigrement et l'abus de pouvoir » qui caractérisent selon eux l'approche du ministre.

Ces gestes « sont en parfaite contradiction avec les besoins des patients, avec les attentes de la population du Québec », ont-ils déclaré.

Gaétan Barrette a reconnu que certains des gestes qu'il a posés ont pu être perçus comme relevant de l'intimidation. Mais il a refusé de dire s'il regrettrait d'avoir blessé certaines personnes. « Vous n'avez pas le contexte ni la situation dans laquelle ça s'est produit », a-t-il affirmé.

Une « fatwa » contre d'ex-collègues

Les radiologistes qui se sont confiés à *La Presse* reprochent à Gaétan Barrette de se servir de ses pouvoirs de ministre pour leur retirer leur champ principal de pratique: l'échographie cardiaque. Cet acte médical est surtout pratiqué par trois ex-collègues du ministre de la Santé à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal.

« Nous sommes sous le coup d'une fatwa, a rapporté l'un de ces médecins spécialistes, Stéphane Carignan. M. Barrette a dit qu'il nous détruirait et a mis ses menaces à exécution. »

Le ministre s'est défendu d'avoir ciblé ses ex-collègues. « C'est un hasard, oui, tout à fait », a-t-il dit. « Y a-t-il lieu de continuer de faire des actes qui pour les radiologues sont inutiles, et qui sont faits par d'autres qui ont la compétence? » a-t-il demandé.

Selon lui, les propos rapportés dans l'article illustrent surtout le fait qu'il y a eu « des tensions » dans le département de radiologie, qu'il dirigeait. « Et c'était bidirectionnel », a-t-il fait valoir.

Philippe Couillard interpellé

Les députés de l'opposition ont tenté, en vain, d'obtenir le désaveu du premier ministre Philippe Couillard à l'endroit de son ministre de la Santé.

« Est-ce que le premier ministre condamne son ministre de la Santé, qui a utilisé ses pouvoirs pour mener une vendetta personnelle au détriment de la santé des Québécois? » a demandé la députée péquiste Agnès Maltais. Elle a comparé le ministre Barrette à un « matamore » qui veut « accomplir une vengeance personnelle ».

Gaétan Barrette doit être rappelé à l'ordre, a aussi déclaré le député caquiste Eric Caire. « C'est quelqu'un qui a besoin d'être contrôlé et je pense que c'est au premier ministre de s'assurer que son ministre de la Santé ne dépasse pas les limites », a-t-il affirmé.

La co-porte-parole de Québec solidaire Manon Massé s'est dite « scandalisée » par les révélations. « Déjà, on demandait son départ, alors vous comprenez que c'est la goutte qui fait déborder le vase », a-t-elle déclaré.

Avec Dave Noël
Le Devoir

Votre revue de l'année québécoise 2017



232 pages • 25,95 \$

EN LIBRAIRIE !

